



FAMILLE BOTANIQUE : Lamiacées

ORIGINE : Corse

Organe producteur : Rameaux

Spécificité biochimique : α -pinène, acétate de bornyle, verbénone (< 10%), camphre (< 10%)

Botanique

Le Romarin officinal ABV est un arbrisseau aux feuilles en forme d'aiguilles et aux fleurs bleues. Le genre Romarin est très répandu sur le pourtour méditerranéen, mais la spécificité ABV se trouve uniquement en Corse.

L'huile essentielle est obtenue par distillation à la vapeur d'eau des rameaux frais.

Propriétés & indications

Tonique hépatique indiqué pour :

- les hépatites toxiques ou médicamenteuses
- améliorer la tolérance digestive de certaines huiles essentielles

Tonique biliaire indiqué pour :

- les insuffisances hépatiques et biliaires de l'adulte

Posologies

Voie orale

- Adulte : 1 goutte, 3 fois par jour. 7 jours
- Enfant > 12 ans : 1 goutte, 2 fois par jour. 7 jours

Voie cutanée

- Adulte : 2 gouttes, 3 fois par jour, en dilution dans une huile végétale
- Enfant > 12 ans : 1 goutte, 3 fois par jour, en dilution dans une huile végétale

En diffusion

- Non

Voies d'administration

Voie orale



Voie cutanée



À diluer

En diffusion



Conseils d'utilisation

Drainage hépatique saisonnier

1 goutte de Romarin ABV sur un comprimé neutre, 2 fois par jour. 7 jours

Constipation

1 goutte de Romarin ABV + 1 goutte de clous de Girofle
Sur un comprimé neutre, 3 fois par jour. 7 jours

Suites de traitements médicamenteux

1 goutte de Romarin ABV + 1 goutte de Genièvre baies
Sur un comprimé neutre, 3 fois par jour. 7 jours

Précautions d'emploi

Ne pas diffuser

Pas d'utilisation prolongée

Utiliser uniquement sur avis de votre pharmacien :

- chez l'enfant de 7 à 12 ans
- en cas d'asthme
- en cas d'insuffisance rénale

Ne pas utiliser :

- chez la femme enceinte & allaitante
- chez l'enfant < 7 ans
- en cas d'épilepsie
- en cas d'allergie à l'un des composants de l'HE

> Demandez conseil à votre pharmacien

Zoom

La dénomination « ABV » correspond aux initiales des molécules composant cette huile essentielle : Acétate de Bornyle et Verbénone. La production de Corse est limitée et est issue principalement de la cueillette sauvage certifiée biologique.